



Ville de MESQUER
44420

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MESQUER SE RÉUNIRA
VENDREDI 3 AVRIL A 19H

ORDRE DU JOUR

1. Délégations du conseil municipal au Maire,
2. Indemnités du Maire, des adjoints, des conseillers ou délégués,
3. Majoration des indemnités des élus,
4. Création des commissions
5. Nomination des membres aux commissions,
6. Désignation de représentants de la commune auprès d'organismes,
7. Fixation de nombre de membres au CCAS,
8. Election des membres élus au CCAS,
9. Création de la commission de contrôle des listes électorales et nomination des membres
10. Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Piriac-sur Mer,
11. Vote des taux de fiscalité 2026,
12. Affaires diverses.

MESQUER, le 26 mars 2026

Le Maire
Eric ROULIER

